Séquence interdisciplinaire

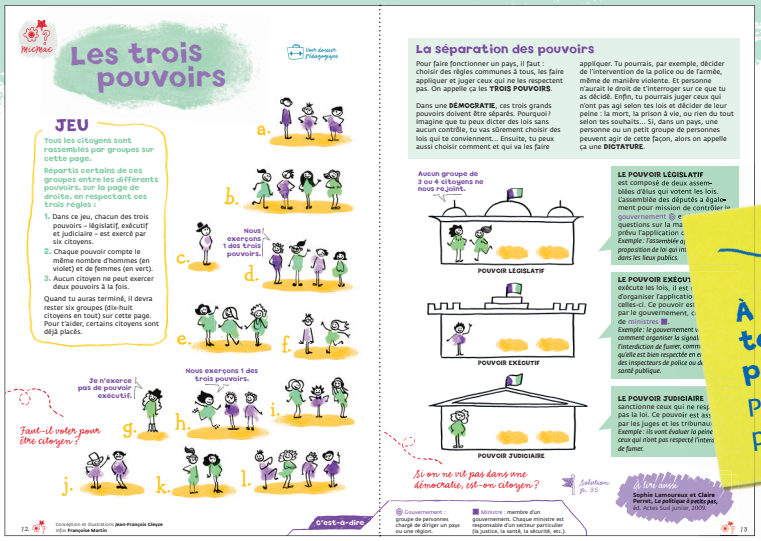

À partir du texte « Les trois pouvoirs »
Philéas & Autobule n°51
pp. 12-13

ENJEUX
Les trois pouvoirs

Lorsqu'on se questionne sur ce qu'il y a de plus essentiel dans nos États démocratiques, deux éléments incontournables se dégagent : la liberté d'expression et la séparation des pouvoirs. La liberté d'expression est un sujet complexe et un concept à part entière qui pourra faire l'objet de bien des exploitations philosophiques. La séparation des pouvoirs est, quant à elle, un principe qui peut s'enseigner et faire l'objet d'une leçon nécessitant la mobilisation d'une matière précise, autour de laquelle construire et échanger avec les enfants. Les liens entre la séparation des pouvoirs et la liberté d'expression ne sont pas inexistants. En effet, la séparation des pouvoirs a pour objet d'éviter qu'un groupe de citoyens ne s'empare du pouvoir pour l'utiliser de façon injuste et en fonction de leurs intérêts. Par exemple, si le pouvoir exécutif se met à influencer le pouvoir judiciaire, on pourra assister à des condamnations d'opposants politiques, ce qui constitue un grave manquement à la liberté d'expression.

Ce principe de la séparation des pouvoirs garantit donc l'équilibre de nos régimes démocratiques et rend ainsi possible la liberté d'expression. La leçon qui suit permet de rendre ce principe de la séparation des pouvoirs accessible et compréhensible aux enfants. Dans un premier temps, la leçon proposée invite, en s'appuyant sur des mises en situation et des exemples que les enfants ont déjà expérimentés, à rattacher chacun des pouvoirs à une nécessité concrète de la vie en groupe (créer des règles communes ; prévoir des moyens de surveiller l'application des règles et imaginer des sanctions en cas d'infraction). Dans un second temps, c'est le principe même de la séparation des pouvoirs qu'il s'agit de rattacher au vécu des enfants via l'utilisation d'un jeu de l'oie selon des règles particulières. Cette leçon soulève ainsi des questionnements divers sur ce thème, par exemple : Quelle est la meilleure façon de diriger ? Pourquoi le pouvoir est-il difficile à assumer ? Quelle est la meilleure façon de décider ? Et qui peut le faire ? Comment être juste ? Comment faire pour que celui qui a le pouvoir fasse passer l'intérêt commun avant le sien ? Qu'est-ce qui est intéressant dans la démocratie ? Quelle est la faiblesse de la démocratie ? Pourquoi la démocratie est-elle fragile ? La leçon peut, si l'enseignant le souhaite, être complétée par un atelier philo sur le thème du pouvoir.

LEÇON INTERDISCIPLINAIRE
La séparation des trois pouvoirs

Compétences :

Langue française :
- Rechercher et inventer des idées, des mots… (Histoires, informations, arguments, textes à visée injonctive…). [F45]
- Prendre part dans la rédaction d'un texte collectif (1522)
- Rédiger des écrits destinés à agir ou à faire agir (1555)
- Distinguer les éléments d'un mot : préfixe, radical et suffixe. (1501)
- […] distinguant les éléments qui composent un mot (préfixe, radical, suffixe). [F36]
- Assurer la présentation au niveau des interactions entre les éléments verbaux et non verbaux : choix du support, choix d'illustrations, de photos, de croquis, de cartes, de graphiques, de tableaux… [F66]
- Utiliser un vocabulaire précis et adapté à la situation de communication.[F61]

Éveil :
- Par des visites, par la découverte de témoignages, se montrer attentif aux indices concernant la vie en communauté aujourd'hui et autrefois, ici et ailleurs : organisation sociale, différences sociales,… (755)

Éducation à la philosophie et à la citoyenneté :
- Identifier le rôle des usages et des règles de vie (EPC080)
- Expliciter le rôle des usages, règles de vie, lois, etc. (EPC084)
- Expliquer l'importance des règles qui garantissent les libertés (EPC091)
- Comparer démocratie et dictature (EPC094)
- Différencier les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (EPC100)

Durée

6 x 50 minutes

Niveaux visés

À partir de 11-12 ans
Il est conseillé de faire cette activité en début d'année scolaire.

Matériel

- 2 grandes affiches vierges
- Textes d'exemple de dictature (voir annexe, p. 31)
- 4 ou 5 jeux de l'oie
- Le jeu « Les trois pouvoirs » (pp. 12-13 de la revue)

Objectifs

L'enfant sera capable de nommer et de définir les trois pouvoirs en se basant sur sa propre expérience et sur les informations reçues au cours de la leçon.
L'enfant sera capable de distinguer un système démocratique d'un système dictatorial sur base de la séparation des 3 pouvoirs.
L'enfant sera capable d'expliquer et d'argumenter l'importance de la séparation des trois pouvoirs grâce à son expérience, à des exemples découverts et aux questions qu'il se sera posées au cours de la leçon.

Références

Pages de la revue :
Philéas & Autobule N°51, pages 12-13 : Les trois pouvoirs
Liens utiles :
http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/s%C3%A9paration_des_pouvoirs/82044
www.junior.senat.be/docs/brochure_fr.pdf
http://www.20minutes.fr/monde/diapo-rama-4117-dictateurs-exercice

PRÉPARATION

Le pouvoir législatif est le pouvoir de créer des lois. C'est le Parlement qui le détient.
Le pouvoir exécutif est le pouvoir de faire appliquer les lois. C'est le Gouvernement qui le détient.
Le pouvoir judiciaire est le pouvoir de juger et de sanctionner si les lois ne sont pas respectées. Ce sont les juges et les tribunaux qui le détiennent.

DÉROULEMENT

Séance n°1 (environ 30 minutes)

1. SE QUESTIONNER SUR LA NOTION DE POUVOIR

L'enseignant propose aux enfants un « mur du silence » autour du mot : « pouvoir ». Il écrit ce mot au tableau et demande aux enfants de venir écrire ce qui leur vient à l'esprit quand ils pensent au pouvoir, tout cela dans le silence le plus complet.

Ensuite, chacun peut expliquer, s'il le désire, pourquoi il a choisi ce mot-là ou ce groupe de mots-là en particulier.

Afin d'aider les enfants dans leur réflexion, l'enseignant peut poser plusieurs questions :
« *Qu'est-ce que le pouvoir pour vous ?* »

L'enseignant note au tableau les propositions des enfants quant à la définition du pouvoir.

Après cette première définition, il est utile de poser d'autres questions afin de pousser la réflexion un peu plus loin.
« *Aimez-vous avoir le pouvoir ?* »
« *Pensez-vous avoir du pouvoir ? Sur quoi ? Sur qui ? Dans quelle(s) situation(s) ?*»
« *Y a-t-il des personnes qui possèdent un pouvoir plus important que les autres ?* »
« *Le pouvoir peut-il être dangereux ? Dans quelles situations par exemple ?* »

Après ce premier questionnement, on revient à la définition esquissée en début d'activité :
« *Comment pourrions-nous vérifier ou améliorer notre définition du mot "pouvoir" ?* »

Les enfants cherchent ensuite la définition du mot : « pouvoir » dans le dictionnaire puis on améliore ainsi la définition précédente pour en obtenir une ou plusieurs du type :

Le pouvoir :

- Le fait d'avoir la possibilité ou la capacité de décision ou d'action.
- Le fait d'être capable de faire changer d'avis quelqu'un ou de le faire agir comme on le souhaite.
- Le fait d'avoir été désigné par les autres pour décider de quelque chose.

2. DÉCOUVRIR LES TROIS POUVOIRS

Séance n°2 (environ 80 minutes)

2.1. Le pouvoir législatif

a) Se poser des questions

L'enseignant, en début d'année scolaire, propose aux enfants d'établir les règles de la classe. Pour ce faire, il pose les questions : « *Pour que notre classe fonctionne correctement, de quoi avons-nous besoin ? Pour que chacun soit considéré de manière juste, comme ses camarades, que nous faut-il ?* » Si les enfants ne pensent pas tout de suite aux règles, l'enseignant peut donner l'exemple suivant :
La maîtresse punit Jean parce qu'il mange des bonbons en classe et, le lendemain, ne punit pas Marie alors qu'elle mange une banane en classe pendant la récréation. Jean ne comprend pas pourquoi il a été puni, il trouve cela injuste.

b) Créer des règles/des lois

Ensuite, par groupes de 4 ou 5, les enfants inventent les règles qui leur semblent appropriées pour bien vivre ensemble dans une atmosphère propice aux apprentissages (10 règles maximum).

c) Mettre en commun

On procède à une mise en commun. Chaque groupe vient présenter les lois qu'il a inventées en les lisant au reste de la classe et en les listant au tableau.

Ainsi, les enfants proposent leurs lois au reste du groupe.

L'enseignant : « *Comment choisir celles que nous allons appliquer et celles que nous ne retiendrons pas ?* ». Les enfants procèdent à un vote (si plus de la moitié approuve, la loi est adoptée) et l'enseignant écrit, au fur et à mesure, les lois retenues sur une affiche réservée à cet effet.

d) Synthétiser/Oraliser

Enfin, les enfants reformulent ce qu'ils ont fait durant toute cette étape de l'activité :

Ce que nous venons de faire : Inventer des lois/règles, faire des propositions de loi/règles et voter celles-ci.
Exemples : Les enfants et l'enseignant ne peuvent manger en classe que pendant les moments réservés à cet effet : pendant la récréation et le temps de midi.
Il est interdit de courir dans les couloirs.

Séance n°3 (environ 2 x 50 minutes)

2.2. Le pouvoir exécutif

a) Se poser des questions

L'enseignant : « *Comment allons-nous avertir les autres enfants des règles que nous avons votées ? Comment allons-nous nous rappeler des règles que nous devons suivre ?* »

Les enfants émettent plusieurs hypothèses : installation de panneaux d'interdiction ou d'obligation, conférence pour avertir les autres classes des règles à suivre, affichage des règles votées dans l'école, etc.

« *Comment allons-nous vérifier que nos règles sont bien respectées ?* »

Désigner des surveillants, demander aux professeurs de vérifier que les règles sont respectées, etc.

b) Créer des affichages

Les enfants, par groupe de 2 ou 3, choisissent deux ou trois règles qu'ils illustreront au cours de cet atelier.

c) Synthétiser/Oraliser

Ce que nous venons de faire : Organiser l'application des lois, créer des affiches informatives dans des endroits clés, désigner des surveillants, s'assurer que nos lois seront bien exécutées. Exemple : Une affiche avec un bonhomme qui fait le geste « silence » dans la bibliothèque.

Séance n°4 (environ 1 x 50 minutes)

2.3. Le pouvoir judiciaire

a) Se poser des questions

L'enseignant : « *Que se passera-t-il si quelqu'un ne respecte pas une ou plusieurs lois ? Comment faire pour que les lois soient respectées ?*»

Les enfants émettent la notion de punition/sanction en cas de non-respect des règles établies.

b) Créer des sanctions

En groupe classe, on tente d'imaginer des sanctions appropriées, règle par règle. L'enseignant aide le groupe à trouver des sanctions adaptées, mesurées et utiles.

L'enseignant écrit sur une deuxième affiche, les sanctions prévues en cas de non-respect de telle ou telle règle.

c) Synthétiser/Oraliser

Ce que nous venons de faire : Établir des sanctions en cas de règle non respectée.

Exemple : Si un élève jette un papier par terre dans la cour, il ne respecte pas la règle N°6 relative à la propreté et au respect de l'environnement et devra donc ramasser les papiers dans la cour et ses alentours pendant ¼ d'heure pour les mettre ensuite à la poubelle.

Séance n°5 (environ 1 x 50 minutes)

3. RATTACHER L'EXPÉRIENCE VÉCUE AU SYSTÈME DÉMOCRATIQUE DES TROIS POUVOIRS

Les enfants procèdent à une lecture d'abord individuelle puis collective d'un exemple du parcours d'une loi votée en Belgique (exemple en annexe, p. 31). On s'attarde sur certains mots ou expressions plus difficiles tels que litige, auditionner, autorité parentale, majorité, entrer en vigueur... que les volontaires peuvent chercher au dictionnaire.

Afin de vérifier leur compréhension, l'enseignant demande également aux enfants de reformuler chaque étape.

On remarque alors que la loi suit les trois mêmes étapes vécues auparavant par les enfants. On synthétise ainsi le parcours d'une loi au tableau, grâce à l'exemple vécu et à l'exemple lu, en trois étapes expliquées, mais auxquelles il manque encore le titre.

Exemple :

Étape 1 : .....

La loi est inventée et rédigée par les membres du Parlement.

Ensuite, elle est votée et ne sera validée que si elle remporte la majorité absolue (au minimum : la moitié + 1). Le Roi la signera alors. Enfin, elle paraîtra dans le Moniteur belge.

Étape 2 : .....

Le Roi et le Gouvernement, composé de ses ministres, s'assurent que la loi soit exécutée. Pour ce faire, le Gouvernement met en place l'information et le contrôle de l'application des lois grâce aux forces de l'ordre (police).

Étape 3 : .....

Les juges et les tribunaux font respecter cette loi en condamnant ceux qui ne la respectent pas. Ils sont aussi arbitres dans un cas de conflit et se basent toujours sur la loi pour le résoudre.

Enfin, l'enseignant écrit les trois titres dans le désordre (exécutif, judiciaire et législatif) au tableau et demande aux enfants de trouver celui qui convient à chaque étape.

Les enfants doivent bien sûr s'aider de la notion de « famille de mots », c'est-à-dire des mots qui ont la même racine avec des préfixes et des suffixes différents. Cette notion a déjà été vue au préalable de préférence, sinon, il y aura lieu d'y consacrer une séance à part entière.

L'enseignant peut aussi aider en rappelant un exemple au tableau : terrain, terreau, enterrer, terre.

« Quel est le radical de cette famille de mots ? Quel est leur sens commun ? »

Ainsi, les enfants associent loi/légal/législatif, exécuter/ exécution/ exécutif, juge/jugement/judiciaire et, ainsi, perçoivent aussi la notion commune, le sens commun. Ils peuvent facilement trouver le titre de chaque étape et le comprendre.

Séance n°6 (environ 2 x 50 minutes)

4. RÉALISER L'IMPORTANCE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS GRÂCE AU JEU DE « LOI »

4.1. Expérimenter

Les enfants sont par groupe de 4 ou 5 et disposent d'un jeu de l'oie traditionnel. L'enseignant rappelle brièvement les règles de base (lancer le dé, avancer d'autant de cases que le dé le montre. Le premier arrivé sur la case « Arrivée » a gagné).

Il ajoute une règle supplémentaire : « L'un de vous va pêcher la carte du "Maître absolu", cette carte lui donne tous les droits, celui de jouer, celui d'inventer ou de changer des règles et celui de sanctionner comme il le désire ceux qui ne respectent pas ses règles du jeu ».

4.2. Mettre en commun

« Dans votre équipe, qu'a fait le maître absolu du jeu ? Est-ce juste selon vous ? »
« Qui a gagné la partie ? Pourquoi selon vous ? »
« Qu'aurait-il fallu faire pour que le jeu soit plus équitable, plus juste ? »
« Pourquoi est-ce utile que des personnes différentes soient responsables de chaque "pouvoir" ? »
« Comment appelle-t-on un régime qui respecte la séparation des pouvoirs ? »
« Comment appelle-t-on un régime qui ne la respecte pas ? »
« Comment appelle-t-on un dirigeant qui possède l'entièreté des trois pouvoirs et qui prend toutes les décisions ? »

Ainsi, on se pose des questions et on clarifie les notions et le vocabulaire relatifs à la démocratie et à la dictature. (Voir pages 26 et 27 de la revue). Si nécessaire, afin d'aider les enfants à faire la différence entre démocratie et dictature, l'enseignant peut leur proposer différents exemples de systèmes démocratiques et dictatoriaux. On peut également consulter le dictionnaire et des encyclopédies adaptées.

En fonction du niveau et de l'intérêt des enfants, on peut aussi se rendre sur le site http://www.20minutes.fr/monde/diaporama-4117-dictateurs-exercice (Annexe page 31) où sont présentés plusieurs exemples de dictatures grâce auxquels les enfants peuvent s'exercer à repérer où la séparation des pouvoirs n'a pas été appliquée.

4.3. S'exercer/Appliquer

Pour favoriser la compréhension et l'intégration du concept de la séparation des pouvoirs, l'enseignant propose aux enfants le jeu sur trois pouvoirs, en pages 12 et 13 de la revue.

PROLONGEMENTS

Établissement d'une assemblée scolaire (3 groupes séparés désignés afin de répartir les différents « pouvoirs »).

Visite de la Chambre des représentants, de la salle de séances plénières…

Un atelier philo sur le thème du pouvoir[1].

1 Voir le Dossier pédagogique de *Philéas & Autobule* N°38, « Qui a les pouvoirs », pp. 17-24.

ANNEXE

Trajet d'une loi

Un député dépose une proposition de loi que voici :

« Au sein du tribunal de la jeunesse, le juge doit convoquer le mineur de douze ans au moins pour l'auditionner en cas de litige entre les deux parents qui exercent l'autorité parentale. (Art. 56 bis de la loi sur la protection de la jeunesse) »

Au Parlement, cette loi est votée. On l'adopte avec ou sans modification ou on la rejette. La loi remporte la majorité absolue (la moitié+1), alors elle est adoptée.

Le Roi sanctionne ensuite cette loi, c'est-à-dire qu'il l'approuve en la signant.

Ensuite, elle est publiée au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours plus tard.

Le Roi et le Gouvernement, composé de ministres, font en sorte que cette loi soit appliquée. Pour cela, ils font circuler l'information, mettent en place des outils de rappel, et font appel aux policiers et aux avocats afin de surveiller l'application de cette loi.

Enfin, en cas de litige, au tribunal, on veille à appliquer cette loi. Si une personne n'a pas respecté cette loi, elle sera punie, par exemple, par une peine d'emprisonnement ou par une amende.

Exemples de dictatures dans le monde : textes

http://www.20minutes.fr/monde/diaporama-4117-dictateurs-exercice

Nombreux exemples de dictatures sur le site du type :

« Robert Mugabe fête aujourd'hui ses 90 ans. Il a été réélu en juillet 2013 pour un nouveau mandat de cinq à la tête du Zimbabwe. Lors de la campagne présidentielle, il promet qu'il ferait « vivre un enfer aux homosexuels ». L'ancien chef de la guérilla de Rhodésie du Sud, devient président de l'État du Zimbabwe en 1987. Le poste de Premier ministre n'existe plus, ce qui lui donne les pleins pouvoirs. Sa dictature se met très vite en place. En 1997, Mugabe obtient le droit d'exploitation d'une mine de cobalt et un accès au trafic de diamants congolais après avoir envoyé des soldats pour aider Laurent-Désiré Kabila au Congo. L'ancienne colonie britannique est vite vidée de ses fermiers blancs (sans compensation financière), qui assuraient pourtant la plus grande partie des revenus nationaux. Depuis, le pays souffre d'hyperinflation et de pénurie alimentaire. En 2001, le Parlement européen le rend responsable d'« atteintes massives » aux droits de l'homme, à la liberté d'opinion et à la liberté de la presse. »

« Au Soudan, Omar el-Béchir arrive au pouvoir après un coup d'État en 1989. El-Béchir prend la tête du Conseil du commandement révolutionnaire pour le salut national nouvellement établi et s'adjuge les fonctions de chef de l'État, de Premier ministre, de chef des forces armées et de ministre de la Défense, avant de devenir officiellement président de la République en 1993. Un mandat d'arrêt international est lancé par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité et crime de guerre en 2008 puis en 2010. »

Réalisation : Charlotte Gonthier